



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 1^{er} décembre 2022

Assemblée EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 5 décembre 2022 à 19h30 à la salle Lotbinière du centre multifonctionnel de St-Sylvestre, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Adoption des prévisions budgétaires 2023
- b) Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Résolution numéro 161-2022

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Laval Breton et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance EXTRAORDINAIRE du 5 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Présentation du budget 2023

La mairesse et la directrice générale procèdent à la présentation du budget 2023.

Résolution 162-2022

Adoption des prévisions budgétaires 2023

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées;

Par conséquent, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2023 telles que présentées. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Résolution 163-2022

Adoption du Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025 a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a donné les explications requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Gobeil et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025 tel que présenté. Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Levée de la séance à 19h48. Il est proposé par Gilbert Bilodeau et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Levée de l'assemblée est faite à, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

